

# Fiche signalétique

Préparé conformément à la norme sur la communication de renseignement à l'égard des matières dangereuses de 2012 l'OSHA (29 CFR 1910.1200).

Conforme aux normes 2015 canadiennes du système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT).

Date de révision 27-juil.-2020 Numéro de révision 4

### 1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit SWEPCO 709 Universal Tractor Transmission/Hydraulic Oil

Alternate Product Names: SWEPCO 409 Universal Tractor Transmission/Hydraulic Oil; SWEPCO 709 Universal

Tractor Transdraulic Oil

Autres moyens d'identification

Code du produitW30820SynonymesAucun

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière

d'utilisation

Utilisation recommandée Lubrifiant

Utilisations contre-indiquées Toute utilisation qui n'est pas mentionnée sur l'étiquette du produit

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Southwestern Petroleum Corporation Southwestern Petroleum Corporation, 534 North Main St, Fort Worth, TX 76106 USA

534 North Main St 1-800-877-9372 Fort Worth, TX 76106 USA 1-800-877-9372 www.swepcousa.com

Phone: 1-800-877-9372 Web: www.swepcousa.com

Numéros de téléphone d'urgence

Chemtrec 1-800-424-9300 in US; Canutec 1-613-996-6666 in Canada.

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classification

Les ingrédients se trouvant dans ce produit ont été évalués et classifiés conformément aux exigences de classification des dangers de la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses 2012 de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) et la norme WHMIS canadienne 2015. La (ou les) classification(s) en résultant ainsi que les éléments devant se trouver sur l'étiquetage sont présentés dans cette section.

Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2

Éléments d'étiquetage

Nom du produit SWEPCO 709 Universal Tractor Transmission/Hydraulic Oil

Contient Toluene

Mot indicateur Avertissement

Mentions de danger Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Risques pour la

santé

W30820 Page 2/9



Conseils de prudence - Prévention Se procurer les instructions avant l'utilisation. Ne pas manipuler

avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

Conseils de prudence - Réponse EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un

médecin.

Conseils de prudence - Entreposage Garder sous clef.

Conseils de prudence - Élimination Éliminer le récipient dans une usine d'élimination des déchets

approuvée.

**HNOC (danger non classé autrement)**Aucun renseignement disponible.

**Autres informations** 

Autres dangers Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à

long terme. Toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité aiguë inconnue 1.17 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité

inconnue.

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Mélange

Famille chimique Hydrocarbure pétrolier.

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Secret commercial
Zinc, bis[O,O-bis(2-ethylhexyl) phosphorodithioato-S,S`]-, (T-4)-	4259-15-8	0 - 10%	*
Triphenyl phosphite	101-02-0	0 - 10%	*
Toluene	108-88-3	0 - 10%	*

<sup>\*</sup>Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial.

### 4. PREMIERS SOINS

#### Description des premiers soins

Contact avec les yeux Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

Contact avec la peau Laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau. Si l'irritation de la peau persiste,

appeler un médecin.

**Inhalation** Mettre la victime à l'air libre. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Si la

victime ne respire pas, administrer la respiration artificielle. Si les symptômes persistent,

appeler un médecin.

Ingestion Nettoyer la bouche avec de l'eau et boire ensuite beaucoup d'eau.

#### Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

**Symptômes** Aucun renseignement disponible.

Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

W30820 Page 3/9

Notes au médecin Traiter en fonction des symptômes.

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### Agents extincteurs appropriés

Mousse. Poudre chimique sèche ou CO2. Refroidir les contenants avec de grandes quantités d'eau longtemps après l'extinction du feu.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas disperser un produit renversé avec des jets d'eau à haute pression.

### Dangers spécifiques du produit

Aucun renseignement disponible.

<u>Produits de combustion dangereux</u> Hydrocarbures. Monoxyde de carbone. Il peut y avoir production de sulfure d'hydrogène

(H2S) au-dessus de 121° C (250° F).

#### Données sur les risques d'explosion

Sensibilité aux chocs Sensibilité aux décharges

électrostatiques

Aucun. Aucun.

### Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection.

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

#### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. S'assurer une ventilation adéquate. Éliminer toutes les sources d'inflammation.

### Précautions environnementales

Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.

#### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Utiliser un matériau absorbant inerte pour confiner et absorber les déversements accidentels.

Ramasser et mettre dans des conteneurs proprement étiquetés.

### 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

#### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Manutention** Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

#### Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposage Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver hors de

la portée des enfants.

Matières incompatibles Agents oxydants forts.

### 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Paramètres de contrôle

Directives relatives à l'exposition Des niveaux d'exposition pour tous les composants de ce produit qui sont considérés

dangereux sont énumérés ci-dessous. Considérez, cependant, que ces niveaux d'exposition sont pour des concentrations pures de ces ingrédients. Si aucune table n'apparaît ci-dessous, les limites d'exposition professionnelle n'ont pas été établies ou ne

W30820 Page 4/9

#### sont pas connues pour l'un des ingrédients de ce produit:

	Nom chimique ACGIH TLV		OSHA PEL	NIOSH IDLH	
Ī	Toluene	TWA: 20 ppm	TWA: 200 ppm	500 ppm	
١	108-88-3		Ceiling: 300 ppm		

#### Contrôles techniques appropriés

Utilisation dans le secteur bien-aéré. Si l'utilisation produira un brouillard d'huile, fournissez la ventilation ou commandes de technologie pour maintenir des limites aéroportées d'exposition d'huile au-dessous de ceux indiquées pour l'huile minérale (ACGIH TLV TWA: 5 mg/m<sup>3</sup>; ACGIH TLV STEL: 10 mg/m<sup>3</sup>; OSHA PEL TWA: 5 mg/m<sup>3</sup>).

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau et du

corps

Vêtements de protection appropriés.

En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, vous devez porter une **Protection respiratoire** 

> protection respiratoire approuvée NIOSH/MSHA. Des respirateurs à pression positive à adduction d'air pur peuvent être requis pour des concentrations élevées de contaminants

atmosphériques. Une protection respiratoire doit être fournie conformément à la

réglementation locale en cours.

Considérations générales sur

l'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Liquide État physique Couleur Ambre

Distillats de pétrole Odeur

Seuil de perception de l'odeur Aucun renseignement disponible

<u>Propriété</u> Valeurs pН

Point de fusion / point de

congélation

Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible

Point/intervalle d'ébullition 293 °C Point d'éclair 179 °C

Taux d'évaporation Aucun renseignement disponible Inflammabilité (solide, gaz) Aucun renseignement disponible

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limite supérieure 7.0

d'inflammabilité:

Limite inférieure d'inflammabilité: 0.9

Aucun renseignement disponible Pression de vapeur

Densité de vapeur Densité relative 0.9

Solubilité dans l'eau Aucun renseignement disponible Solubilité dans d'autres solvants Aucun renseignement disponible Coefficient de partage Aucun renseignement disponible

260 °C

Température d'auto-inflammation

Température de décomposition

Viscosité cinématique Aucun renseignement disponible Viscosité dynamique Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible Propriétés explosives Aucun renseignement disponible Propriétés comburantes

Remarques • Méthode

W30820 Page 5/9

#### **Autres informations**

Point de ramollissement Aucun renseignement disponible Masse moléculaire Aucun renseignement disponible Volatil, % Vol Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible Densité Masse volumique apparente Aucun renseignement disponible

### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### Réactivité

Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

#### Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

#### Possibilité de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales d'utilisation. Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

#### Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

#### Matières incompatibles

Agents oxydants forts.

#### Produits de décomposition dangereux

Hydrocarbures. Monoxyde de carbone. Il peut y avoir production de sulfure d'hydrogène (H2S) au-dessus de 121° C (250° F).

#### 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Informations sur les voies d'exposition probables

Contact avec la peau. Contact avec les yeux. Principales voies d'exposition

Renseignements sur le produit La toxicité de ce mélange complet n'a pas été évaluée. Si l'information est disponible pour

> l'un ou l'autre des composants individuels du mélange, elle est présentée dans cette section. Si aucune information n'apparaît dans cette section, il n'y a aucune information toxicologique disponible pour aucun des composants de ce mélange.

Nom chimique	om chimique DL50 par voie orale		CL50 par inhalation		
Zinc, bis[O,O-bis(2-ethylhexyl) phosphorodithioato-S,S`]-, (T-4)- 4259-15-8	= 3100 mg/kg ( Rat )	> 5000 mg/kg(Rabbit)	-		
Triphenyl phosphite 101-02-0	= 444 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	> 6.7 mg/L (Rat)1 h		
Toluene 108-88-3	= 2600 mg/kg (Rat)	= 12000 mg/kg ( Rabbit )	= 12.5 mg/L (Rat)4 h		

#### Informations sur les effets toxicologiques

Un contact avec les yeux peut causer une irritation. Contact avec les yeux

Un contact répété ou prolongé avec la peau peut causer des réactions allergiques chez les Contact avec la peau

personnes sensibles.

Inhalation Éviter de respirer les vapeurs ou l'embrun de pulvérisation. Peut causer de l'irritation

> respiratoire ou d'autres effets pulmonaires suite à une inhalation prolongée ou répétée à la brume d'huile si les niveaux contenus dans l'air dépassent la limite recommandée

> d'exposition à la brume d'huile (ACGIH TLV TWA: 5 mg/m³; ACGIH TLV STEL: 10 mg/m³;

OSHA PEL TWA: 5 mg/m3).

Ingestion Peut être nocif par ingestion. Potentiel pour une aspiration en cas d'ingestion. Pas une voie

d'exposition prévue. L'aspiration peut causer un œdème pulmonaire et une pneumonite.

W30820 Page 6/9

#### Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Sensibilisation Effets mutagènes**Aucun renseignement disponible.
Aucun renseignement disponible.

Cancérogénicité Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme étant

cancérogène. Si aucune information n'apparaît dans cette section, il n'y a aucune

information concernant les caractéristiques cancerogenic d'aucun de ces composants de ce

mélange.

Nom chimique	n chimique ACGIH		NTP Carc	OSHA	
Toluene	-	Group 3	-	-	
108-88-3		-			

Effets sur la reproduction
STOT - exposition unique
STOT - exposition répétée
Aucun renseignement disponible.
Aucun renseignement disponible.
Aucun renseignement disponible.

**Toxicité chronique** Des rapports associent une surexposition occupationnelle répétée et prolongée aux

produits à base de pétrole à des dommages au foie, aux reins, au cerveau et au système nerveux. Cependant, il n'y a aucune preuve descriptive de ces effets sur les humains quand

l'exposition est maintenue sous les limites de l'OSHA et de l'ACGIH

**Danger par aspiration** Aucun renseignement disponible.

#### Mesures numériques de la toxicité

If this product has been classified as a toxic mixture and numerical measures of toxicity have been calculated based on chapter 3.1 of the GHS document, that data will appear below. If no toxicity calculations appear below, no data is available.

### 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

#### Écotoxicité

Si les données sur l'écotoxicité soient disponibles sur aucune des composantes de ce produit, les données seront présentées dans le tableau ci-dessous. S'il n'y a aucun tableau, aucune donnée n'est disponible sur un des composants de ce produit.

1.17 % du mélange est constitué de composants dont le risque qu'ils présentent pour l'environnement aquatique n'est pas connu

<u>Persistance/Dégradabilité</u> Aucun renseignement disponible.

<u>Potentiel de bioaccumulation</u> Si les données sur potentiel de bioaccumulation soient disponibles sur aucune des

composantes de ce produit, les données seront présentées dans le tableau ci-dessous. S'il n'y a aucun tableau, aucune donnée n'est disponible sur un des composants de ce produit.

Nom chimique	Coefficient de partage
Zinc, bis[O,O-bis(2-ethylhexyl) phosphorodithioato-S,S`]-, (T-4)-	2.86
4259-15-8	
Triphenyl phosphite	4.98
101-02-0	
Toluene	2.7
108-88-3	

Mobilité dans un milieu environnemental

Si les données sur potentiel de mobilité dans un milieu environnemental soient disponibles sur aucune des composantes de ce produit, les données seront présentées dans le tableau ci-dessous. S'il n'y a aucun tableau, aucune donnée n'est disponible sur un des composants de ce produit.

#### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Méthodes de traitement des déchets

Méthode de disposition de rebut Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

W30820 Page 7/9

-

**Emballages contaminés** Ne pas réutiliser des récipients vides.

États-Unis - numéro de déchet EPA Non applicable

RCRA Le sous-titre C de la loi sur la conservation et la remise en état des ressources (Resource

Conservation and Recovery Act / RCRA) requière la divulgation de toute composante se trouvant dans ce mélange étant définie comme un déchet dangereux en vertu de cette loi. Si tout ingrédient se trouvant dans ce produit est considéré comme un déchet dangereux, il apparaîtra dans le tableau ci-dessous. S'il n'y a pas de tableau, cela signifie qu'aucune

matière dangereuse ne se trouve dans ce produit.

Statut de rebut de la Californie Si ce produit contient une ou plusieurs substances identifiées par l'état de Californie

comme étant des déchets dangereux, ces données apparaîtront dans le tableau

ci-dessous. S'il n'y a pas de tableau, aucune donnée n'est disponible.

Nom chimique	Statut de déchets dangereux de la Californie
Zinc, bis[O,O-bis(2-ethylhexyl) phosphorodithioato-S,S`]-, (T-4)- 4259-15-8	Ignitable (powder)
Toluene 108-88-3	Toxic; Ignitable

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT Non réglementé <u>TMD</u> Non réglementé MEX Non réglementé Non réglementé OACI IATA Non réglementé IMDG/IMO Non réglementé RID Non réglementé Non réglementé <u>ADR</u>

### 15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Réglementations & Inventaires Internationales

**ADN** 

Toutes les composantes de ce produit se trouvent dans les listes d'inventaires suivantes: Chine (IECSC).

Non réglementé

Nom chimique	No. CAS	EINECS	ELINCS	TSCA	FIFRA - Liste des produit s chimiq ues - pestici des		NDSL	PICCS	ENCS	Chine	AICS	KECL
Zinc, bis[O,O-bis(2-ethylhex yl) phosphorodithioato-S, S`]-, (T-4)-	4259-15-8	X	-	Present	-	Х	-	Х	Х	Х	-	KE-28657 X
Triphenyl phosphite	101-02-0	Х	-	Present	-	Х	-	Х	Х	Х	-	KE-34742 X
Toluene	108-88-3	Х	-	Present	-	Х	-	Х	Х	Χ	-	KE-33936

W30820 Page 8/9

X - Inscrit; XU = Exonéré; - = Ne figurent pas

TSCA/FIFRA Est conforme à (aux) Est conforme à (aux) LIS/LES N'est pas conforme à (aux) **EINECS/ELINCS ENCS** N'est pas conforme à (aux) Chine Est conforme à (aux) **KECL** Est conforme à (aux) Est conforme à (aux) **PICCS** Est conforme à (aux) **AICS** 

# Réglementations fédérales des

**Etats-Unis** 

### **SARA 313**

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit n'est pas un produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372

#### Loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act)

La loi sur la protection de l'eau (Clean Water Act / 40 CFR 22.21 et 40 CFR 122.42) exige la déclaration de toute composante dans ce mélange étant désignée comme un polluant en vertu de la loi. Si tout ingrédient dans ce produit correspond à ces exigences de déclaration, il apparaîtra dans le tableau ci-dessous. S'il n'y a pas de tableau, aucun ingrédient dans ce produit ne correspond à ces exigences de déclaration.

Nom chimique	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
Zinc, bis[O,O-bis(2-ethylhexyl) phosphorodithioato-S,S`]-, (T-4)- 4259-15-8	-	X	-	
Toluene 108-88-3	1000 lb	X	X	X

#### **CERCLA**

La loi sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité en matière d'environnement (Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act / CERCLA) (40 CFR 302) ainsi que la loi sur les amendements et sur la réautorisation du Superfund (Superfund Amendments and Reauthorization Act / SARA) (40 CFR 355) exigent la déclaration de toute composante dans ce mélange correspond aux exigences de déclaration de ces lois. Si tout ingrédient de ce produit est encadré dans le cadre de l'une de de ces lois ou de ces deux lois, il apparaîtra dans le tableau ci-dessous. S'il n'y a pas de tableau, aucun ingrédient dans ce produit ne correspond aux exigences de déclaration. Des exigences de déclaration spécifiques pourraient exister au niveau local, régional ou national en lien avec le rejet de substance.

Nom chimique	Quantités à déclarer de substances dangereuses	Extremely Hazardous Substances RQs	SARA Hazardous Substance Required Qty
Toluene	1000 lb	-	RQ 1000 lb final RQ
108-88-3			RQ 454 kg final RQ

## Réglementations & Inventaires

### des Etats

### Proposition 65 de la Californie

La proposition 65 de la Californie exige la déclaration des ingrédients se trouvant dans ce mélange étant désignés comme étant des substances de la Proposition 65. Si tout ingrédient se trouvant dans ce produit correspond à ces exigences de déclaration, il apparaîtra dans le tableau ci-dessous. S'il n'y a pas de tableau, aucun ingrédient dans ce produit ne correspond aux exigences de déclaration.

### Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Plusieurs états possèdent des règlementations de type « droit de savoir », exigeant la déclaration de substances spécifiques. Si tout ingrédient se trouvant dans ce produit correspond aux exigences de déclaration, il apparaîtra dans le tableau ci-dessous. S'il n'y a pas de tableau, aucun ingrédient dans ce produit ne correspond aux exigences de déclaration.

U.S. EPA Label Information
Numéro d'enregistrement du
pesticide à l'EPA

Non applicable

W30820 Page 9/9

# 16. AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE RÉVISION

### Sources d'Information qui ont été Consultées

ACGIH - American Converence of Governmental Industrial Hygienists

ADN - European Agreement for International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways

ADR - European Agreement for International Carriage of Dangerous Goods by Road

ANSI - American National Standards Institute

**CAS - Chemical Abstract Services** 

CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation & Liability Act

CHINA - China Inventory

DOT - United States Department of Transportation

DSL - Canada Domestic Substances List

EINECS - European Union (EU) European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

IARC - International Agency for Research on Cancer

IATA - International Air Transport Association

ICAO - International Civil Aviation Organization

IMDG - International Maritime Dangerous Goods Code

MARTK - Massachusetts Right To Know List

NDSL - Canada Non-Domestic Substances List

NFPA - United States National Fire Protection Association

NIOSH - United States National Institute for Occupational Safety & Health

NJRTK - New Jersey Right To Know List

NTP - United States National Toxicology Program

OSHA - United States Occupational Safety & Health Administration

PARTK - Pennsylvania Right To Know List

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

RCRA - United States Resources Conservation & Recovery Act

RID - European Agreement for International Carriage of Dangerous Goods by Rail

RIHSL - Rhode Island Hazardous Substance List

SARA - United States Superfund Amendments & Reauthorization Act

TDG - Canada Transportation of Dangerous Goods Act

TSCA - US Toxic Substances Control Act

WHMIS - Canada Workplace Hazardous Materials Information System

#### **Définitions**

EC50 - Effective Concentration (Concentration of a compound where 50% of the expected effect is observed.)

LC50 - Lethal Concentration (The concentration in water that will kill 50% of the test animals within a specific period of time, usually 96 hours.)

OEL - Occupational Exposure Limit

PEL - Permissible Exposure Limits

STEL - Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition de courte durée)

TLV - Threshold Limit Value

TWA - Time Weighted Average

TWAEV - Time Weighted Average Exposure Value

#### Préparée par

**Regulatory Compliance Department** 

Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique sont exacts selon nos connaissances, nos renseignements et notre opinion à la date de sa publication. Les renseignements donnés sont conçus seulement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés seulement au produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, sauf si spécifié dans le texte.

**Risques secondaires**